



Pompes Funèbres Bellego

17 rue du Général de Gaulle

56680 PLOUHINEC France

Tél : 02 97 36 68 69 Fax : 02 97 36 72 38

Email : agence.plouhinec@pfbellego.fr

Habilitation : 23-56-0084 - SIRET : 42855988400344

Devis n° CPL001661

Page 1 sur 2

Notre référence PPL001322
En date du 01/01/2023
Suivi par MANION Johan
Tél du client

DEVIS TYPE INHUMATION France

Mise en bière

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		306,00		
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	306,00		
Cercueil et accessoires		959,00		
Capiton Byblos Social gris taffetas	20,00	139,00		
* Cercueil VIENNE, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	820,00		
Total cercueil et accessoires : 959.00 € TTC				
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		251,00		
* Le corbillard et son chauffeur convoi eco	10,00	251,00		
Cérémonie funéraire		230,00		
L'équipe de 2 porteurs et 1 maître de cérémonie	20,00	230,00		
Inhumation		645,00		
# Ouverture et fermeture d'un caveau par devant	20,00	645,00		
Total fournitures et services TTC en euros		2 391,00	0,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	1 783,33	356,67	2 011,51	379,49	2 391,00
10,00	228,18	22,82			

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 28/06/2023, valable 30 jours à compter du 13/03/2024



Pompes Funèbres Bellego

17 rue du Général de Gaulle

56680 PLOUHINEC France

Tél : 02 97 36 68 69 Fax : 02 97 36 72 38

Email : agence.plouhinec@pfbellego.fr

Habilitation : 23-56-0084 - SIRET : 42855988400344

Devis n° CPL001660

Page 1 sur 2

Notre référence PPL001321
En date du 01/01/2024
Suivi par DANION Jonan
Tél du client

DEVIS TYPE CREMATION

France

Mise en bière
Dispersion des cendres

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		355,00		
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	306,00		
* urne	20,00	49,00		
Urne métal grise				
Cercueil et accessoires		836,00		
Capiton Byblos Social gris taffetas	20,00	139,00		
* Cercueil VANOIS, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	697,00		
Total cercueil et accessoires : 836.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		152,00		
1 Porteur pour mise en bière	20,00	152,00		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		251,00		25,00
Vacation de police (ZNE pas utiliser Trésor Public PLOUHINEC 56 56680 PLOUHINEC)	0,00			25,00
* Le corbillard et son chauffeur convoi eco	10,00	251,00		
Crémation				655,00
Frais de crémation (Crematorium de Lorient 56 Rue René Lote 56100 Lorient)	0,00			655,00
Total fournitures et services TTC en euros		1 594,00	0,00	680,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	1 119,16	223,84	2 027,34	246,66	2 274,00
10,00	228,18	22,82			
0,00	680,00	0,00			